

Dans le cadre de sa mission de gestion des noms de domaine, l'ANRT a désigné, à la suite d'une consultation, la société Itissalat Al-Maghrib (IAM) comme exploitant de la nouvelle plateforme de gestion du domaine « .ma » et «.المغرب.».

La gestion par IAM de cette plateforme sera soumise aux modalités fixées par un cahier des charges spécifique. Une convention d'une durée de sept ans a été conclue entre IAM et l'ANRT à cet effet.

La nouvelle plateforme de gestion du domaine « .ma » et «.المغرب.» prévoit notamment :

- La mise à la disposition des prestataires des noms de domaine d'une interface sécurisée leur permettant de passer leurs commandes en ligne ;
- La gestion des noms de domaine avec les accents sous l'extension «.ma» (ex : entité.ma), et les noms de domaine en arabe sous la nouvelle extension «.المغرب.» (ex : نطاق.المغرب.) ;
- La protection des noms de domaine résiliés ou expirés, avec la possibilité de les réactiver pendant une période de grâce.

Pour accompagner la mise en place de cette nouvelle plateforme, l'ANRT procède à la révision du cadre réglementaire relatif à la gestion du domaine «.ma» et à la définition des règles et principes devant régir la gestion du domaine «.المغرب.».

Dans ce cadre, l'ANRT lance un appel à commentaires sur le projet de décision relative aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale des noms de domaines internet «.ma » et «.المغرب.».

Toute personne souhaitant émettre des commentaires sur ce projet est invitée à le faire par mail à , délai de rigueur. **8 juillet 2014 à 15h00**, et ce, avant le dns@anrt.ma l'adresse suivante :

[Télécharger le projet de décision 10/14](#)

<https://www.anrt.ma/ar/node/2194#comment-0> **Source URL:** رجوع